



Problème PPD-Hypothèque acquisition VEFA

Par **scap12**, le **08/01/2013** à **18:42**

Bonjour,

je suis en phase d'acquérir un bien immobilier en VEFA, j'ai signé le contrat de réservation mais ne suis pas encore passé devant le notaire.

Pour cette acquisition, j'ai un apport de 50% du montant global c'est pourquoi je suis en train de souscrire un prêt immobilier auprès de ma banque d'un montant de 50%.

La construction est avancée à 70% et le problème est que mon banquier a prévu un PPD dans sa simulation (qui a déterminé le montant à emprunter) et que sur l'offre de prêt que je viens de recevoir est retenu une hypothèque pour les frais de garantie ce qui a un coût non prévu.

Mon banquier m'indique que c'est le notaire (choisi et rémunéré pour les frais d'acquisition par la promoteur) qui lui impose l'hypothèque. Pour lui, un PPD conviendrait tout à fait.

Est ce que le notaire est dans son droit? M'est il possible d'imposer le PPD?

Merci pour votre aide.

Salutations.

Pascal